



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accompagnement psychologique lors des trois premiers mois de grossesse

Question écrite n° 40238

Texte de la question

M. Jacques Marilossian attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les pistes d'amélioration en matière d'accompagnement psychologique des femmes enceintes pendant les trois premiers mois de grossesse ou d'éventuelles fausses couches. Les dispositions de l'article L. 2111-1 du code de la santé publique garantissent un accompagnement psychologique des femmes enceintes. Pourtant, dans bien des cas, l'accompagnement psychologique semble insuffisant pendant les trois premiers mois de grossesse. En effet, bien que des entretiens avec des psychologues ou psychiatres soient offerts aux femmes enceintes par leurs médecins traitants, peu de dispositifs sont actuellement en place pour les accompagner psychologiquement pendant les trois premiers mois une fois leur grossesse déclarée. La charge mentale, psychologique et physique étant très forte pendant ces trois premiers mois, il semble judicieux d'améliorer le suivi psychologique des femmes enceintes pendant cette période. De plus, dans les cas de fausses couches précoces se produisant avant le troisième mois de grossesse, les femmes enceintes ne disposent pas d'un accompagnement psychologique systématique par les instances de santé publique. Dans certains cas, elles traversent seules des épisodes douloureux et stressants en raison d'un accompagnement psychologique variable selon les structures de santé. Il lui demande s'il prévoit d'améliorer l'accompagnement psychologique des femmes pendant leurs trois premiers mois de grossesse et de systématiser l'accompagnement psychologique des femmes après une fausse couche.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Marilossian](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40238

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5694

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)